

# Le Martin-pêcheur d'Europe

Code Natura A 229

Alcedinidés

*Alcedo atthis*



© Jean-Louis Le Moigne

Femelle



© D.Lizer

Mâle

## Description de l'espèce

Petit oiseau trapu au long bec noir en forme de poignard, il est remarquable par la beauté de son plumage : dos bleu brillant, ailes bleues, ventre orange. Cet oiseau se caractérise par un vol très rapide. Le Martin-pêcheur est sédentaire en France, mais en cas d'hiver rigoureux, il fuit les zones gelées.

## Observation

On l'observe souvent perché sur une branche au-dessus de l'eau. Il est alors à l'affût des petits poissons ou des larves aquatiques (insectes, batraciens...) dont il se nourrit.

Très territorial, il défend son territoire avec détermination. On entend souvent son cri perçant "zii" qu'il émet en vol.

Le nid est aménagé au bout d'un tunnel de près de 50 cm, creusé dans la rive abrupte d'une rivière ou d'un étang.

## Distribution et effectifs

Il niche dans toute l'Europe excepté au nord de la Scandinavie et en Ecosse. La population européenne est de 50 000 à 70 000 couples et semble en déclin.

Les oiseaux de l'est de l'Europe sont migrateurs.

La population française est de 1 000 à 10 000 couples.

En région Centre, il est présent dans tous les départements. Les populations n'ont pas été évaluées.

## Habitats et mesures de gestion favorables à l'espèce

Cet oiseau s'installe dans les berges abruptes des étangs et des berges des rivières attaquées par l'érosion. Il peut également creuser son nid dans les sablières.

Il recherche des zones poissonneuses pas trop profondes où il accèdera plus facilement à ses proies.

La présence de boisement en bordure de rivière lui permet de trouver des postes d'affût.

Les principales menaces sont les aménagements des rivières et des étangs (enrochements, reprofilages et autres travaux de consolidation des rives) qui font disparaître son habitat.

La pollution des eaux et leur turbidité doivent être faibles, les mesures protégeant les eaux de surface sont donc importantes pour le maintien de cet oiseau. Pour cela, il existe de nombreuses mesures agri-environnementales pouvant être appliquées à proximité des cours d'eau.

Enfin, le Martin-pêcheur est sensible aux dérangements, certaines activités humaines lui sont néfastes (parcours de pêche, canoës, et autres activités récréatives).

Lors de l'installation de ces zones aménagées, il faudrait tenir compte de la présence de cette espèce en réservant des zones de tranquillité.